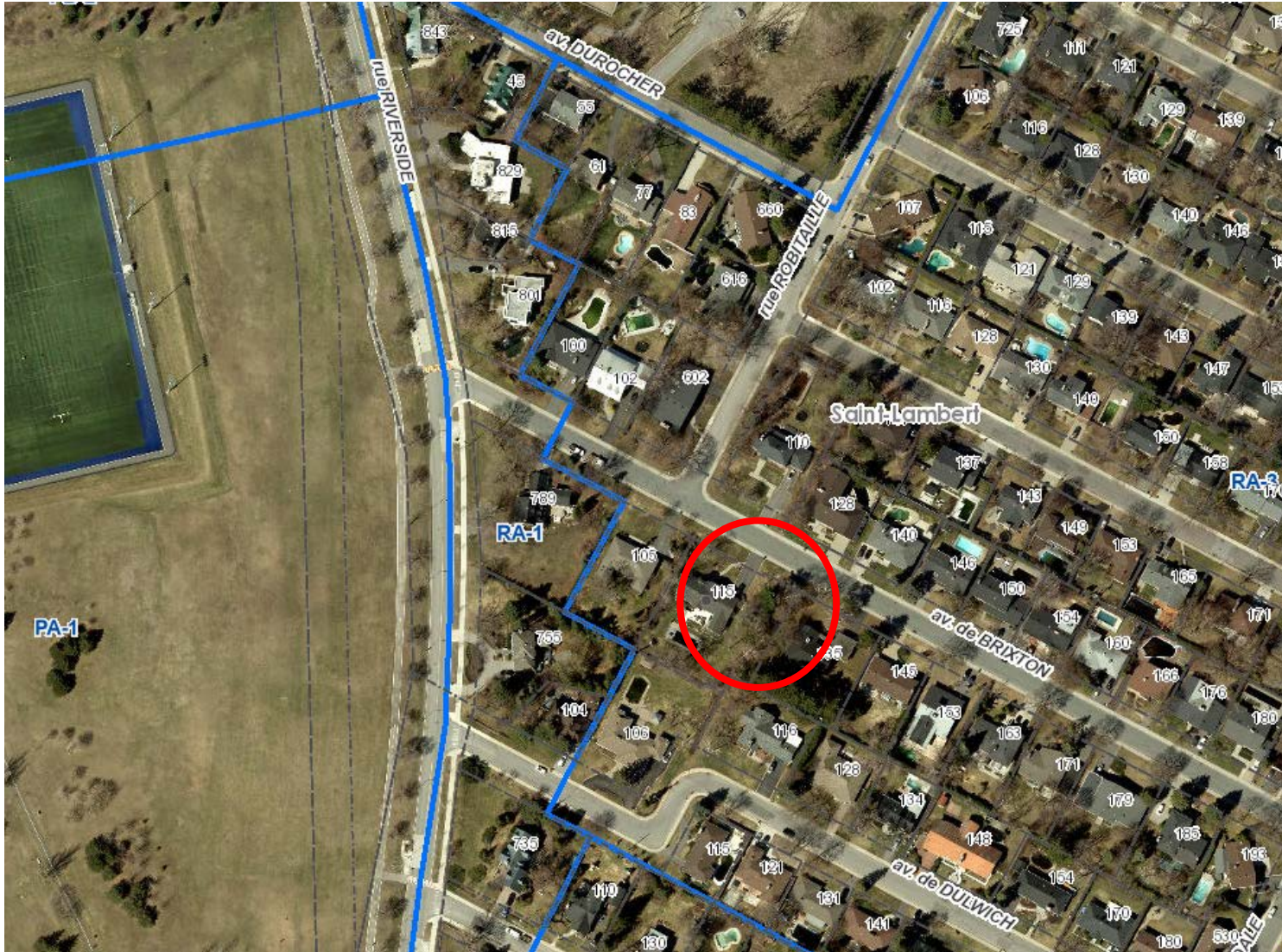


# DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉTAGE

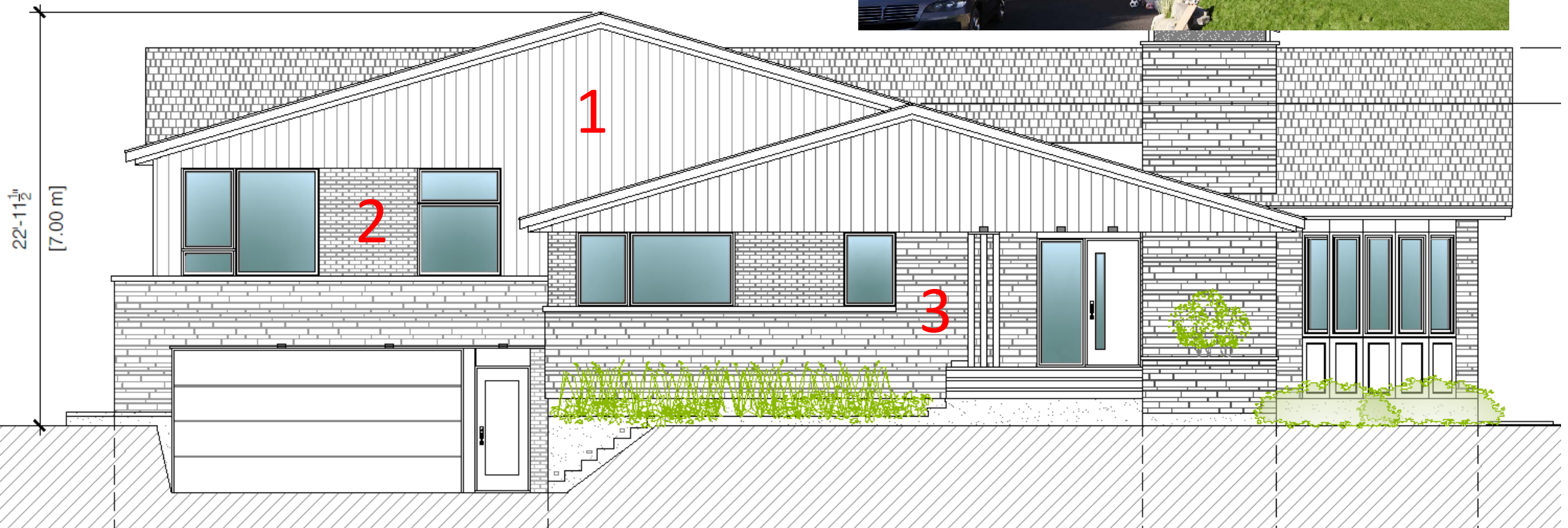


**115, AVENUE DE BRIXTON**

Localisation

- District 7
- Zone RA-3

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'un projet d'agrandissement ainsi que de transformation de la façade avant et vise à autoriser trois matériaux de revêtement sur la façade avant du bâtiment, alors que l'article 4.7 c) du *Règlement de zonage 2008-43* n'en autorise que deux en façade avant.



La demande de dérogation mineure vise également à autoriser l'agrandissement du deuxième étage existant en projection gauche, alors que le tableau des dispositions spécifiques de la zone RA-3 n'autorise qu'un seul étage.

